



RÉSUMÉ DES SÉANCES

tenues le lundi 26 septembre 2022

**Séance
plénière
1^{ère} séance**

Au titre du **point 1** de l'ordre du jour provisoire, « Élection du président et des vice-présidents de la Conférence générale, et du président de la Commission plénière ; nomination du Bureau », Son Excellence M. Alessandro Cortese, Ambassadeur et Représentant résident de l'Italie auprès de l'AIEA, a été élu par acclamation Président de la soixante-sixième session ordinaire de la Conférence générale.

Sur proposition du Président, la Conférence a élu les délégués de l'Australie, du Canada, de la Chine, du Costa Rica, du Ghana, de la Roumanie, de la Suède et du Yémen aux fonctions de vice-présidents ; les délégués du Monténégro, du Paraguay, de la Suisse et des Émirats arabes unis comme autres membres du Bureau ; et M. Mandlenkosi Lunga Bengu, ministre plénipotentiaire de la mission permanente de l'Afrique du Sud auprès de l'AIEA, Président de la Commission plénière.

Le **point 2** de l'ordre du jour provisoire, « Demandes d'admission à l'Agence », n'a pas été examiné, car il n'y avait pas de nouvelles demandes.

Au titre du **point 3** de l'ordre du jour provisoire, un message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. António Guterres, a été transmis à la Conférence générale par M^{me} Ghada Fathi Waly, Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne.

Au titre du **point 4** de l'ordre du jour provisoire, M. Rafael Mariano Grossi, Directeur général de l'AIEA, a fait une déclaration devant la Conférence.

Au titre du **point 6** de l'ordre du jour provisoire, « Contributions au Fonds de coopération technique pour 2023 », le Président a fait une déclaration sur l'annonce et le paiement rapides des contributions au Fonds de coopération technique pour 2023, qui aident considérablement le Secrétariat à planifier le programme de coopération technique de l'Agence.

La Conférence a entamé l'examen du **point 7** de l'ordre du jour provisoire, « Discussion générale et Rapport annuel pour 2021 », et des déclarations ont été faites par les délégués de la République islamique d'Iran, des Pays-Bas, de l'Ukraine, de la République tchèque (au nom de l'Union européenne), de l'Autriche, de la Fédération de Russie, du Japon, de la Hongrie, des États-Unis d'Amérique, de l'Arabie saoudite, de la Pologne, de l'État plurinational de Bolivie, du Saint-Siège, du Monténégro et de la France.

**Bureau
1^{ère} séance**

Le Bureau a adopté l'ordre du jour de la réunion tel que présenté dans le document GC(66)/GEN/1 et a recommandé à la Conférence que :

— l'ordre du jour de la présente session de la Conférence générale soit constitué de tous les points figurant dans l'ordre du jour provisoire contenu dans le document GC(66)/1, et des



points supplémentaires énumérés dans les documents GC(66)/1/Add.1, Add.2, Add.3, Add.4 et Add.5 ;

- la répartition des points énumérés dans les documents GC(66)/1, Add.1, Add.2, Add.3, Add.4 et Add.5 aux fins de premier examen soit examinée comme indiqué dans ces documents ;
- les points soient examinés dans l'ordre indiqué dans les documents GC(66)/1, Add.1, Add.2, Add.3, Add.4 et Add.5 ; et
- le vendredi 30 septembre 2022 soit la date de clôture de la session et que la prochaine session ordinaire de la Conférence générale commence le lundi 25 septembre 2023.

Siégeant en tant que Commission de vérification des pouvoirs, le Bureau a entamé l'examen du point intitulé « Examen des pouvoirs des délégués » et a recommandé à la Conférence d'adopter le projet de résolution figurant au paragraphe 5 du premier Rapport du Bureau qui est contenu dans le document GC(66)/18.

**Séance plénière
2^e séance**

Au titre du **point 5**, « Dispositions concernant la Conférence générale », la Conférence générale a accepté les recommandations du Bureau préconisant que l'ordre du jour de la session en cours soit constitué de tous les points figurant dans l'ordre du jour provisoire contenu dans le document GC(66)/1 et de l'ensemble des points supplémentaires figurant dans les documents GC(66)/1/Add.1, Add.2, Add.3, Add.4 et Add.5, et que les points soient examinés dans l'ordre indiqué dans ces documents et conformément à leurs répartitions respectives dans ces documents.

La Conférence générale a accepté la recommandation du Bureau préconisant de fixer au vendredi 30 septembre 2022 la date de clôture de la session.

La Conférence générale a accepté la recommandation du Bureau préconisant de fixer au lundi 25 septembre 2023 la date d'ouverture de sa prochaine session ordinaire.

La Conférence générale a entamé l'examen du **point 25** de l'ordre du jour, « Examen des pouvoirs des délégués », et a examiné le premier Rapport du Bureau figurant dans le document GC(66)/18. La Conférence générale a adopté le projet de résolution figurant au paragraphe 5 du premier Rapport du Bureau qui est contenu dans le document GC(66)/18.

La Conférence générale a poursuivi l'examen du **point 6** de l'ordre du jour, « Discussion générale et Rapport annuel pour 2021 ». Des déclarations ont été faites par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Pérou, la Belgique, Saint-Marin, la Slovénie, l'Algérie, la Jordanie, la République dominicaine, le Honduras, l'Argentine, l'Égypte, l'Estonie, le Guatemala, les Philippines, le Maroc, le Danemark, le Ghana, le Bangladesh, la Slovaquie, la Namibie, le Népal et le Zimbabwe. Le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Fédération de Russie ont exercé leur droit de réponse.

**Commission plénière
1^{ère} séance**

La Commission a décidé d'examiner dans la mesure du possible les points qui lui sont soumis dans l'ordre dans lequel ils figurent dans l'ordre du jour de la Conférence, publié dans le document GC(66)/17.

La Commission a en outre décidé de poursuivre la pratique, utilisée avec succès ces dernières années, consistant à regrouper, dans la mesure du possible, les projets de résolutions qu'elle renvoie en plénière.



IAEA

Agence internationale de l'énergie atomique
L'atome pour la paix et le développement

66^E CONFÉRENCE GÉNÉRALE

La Commission a élu M^{me} Louise Fluger Callesen, première secrétaire de la mission permanente du Danemark auprès de l'AIEA, aux fonctions de vice-présidente.

La Commission a décidé de recommander à la Conférence générale, pour adoption :

— au titre du **point 9** de l'ordre du jour, le projet de résolution figurant à la page i du document GC(66)/3, intitulé « États financiers de l'Agence pour 2021 ».

La Commission a entamé l'examen du **point 10** de l'ordre du jour, intitulé « Mise à jour du budget de l'Agence pour 2023 », et a convenu de suspendre les discussions sur ce qui suit :

- un projet de résolution intitulé « A. Ouverture de crédits au budget ordinaire pour 2023 », figurant dans le document GC(66)/6, avec des informations complémentaires sur l'ajustement pour hausse des prix contenues dans le document GC(66)/INF/13, ainsi qu'un projet de résolution contenu dans le document GC(66)/COM.5/L.1 ;
- un projet de résolution intitulé « B. Allocation de ressources au Fonds de coopération technique pour 2023 » figurant dans le document GC(66)/6 ; et
- un projet de résolution intitulé « C. Le Fonds de roulement en 2023 », figurant dans le document GC(66)/6.

La Commission a également décidé de recommander à la Conférence générale, pour adoption :

— au titre du **point 11** de l'ordre du jour, « Amendement de l'article XIV.A du Statut », le projet de décision figurant dans le document GC(66)/COM.5/L.16 ;

— au titre du **point 12** de l'ordre du jour, « Barème des quotes-parts pour les contributions des États Membres au budget ordinaire pour 2023 », le projet de résolution figurant à la page 3 du document GC(66)/11 ; et

— au titre du **point 15** de l'ordre du jour, « Renforcement des activités de coopération technique de l'Agence »,

- un projet de résolution intitulé « A. Renforcement des activités de coopération technique de l'Agence » figurant dans le document GC(66)/COM.5/L.3, tel qu'amendé au cours des discussions pendant la session ; et
- un projet de résolution intitulé « B. Programme d'action en faveur de la cancérothérapie (PACT) », figurant dans le document GC(66)/COM.5/L.4.

Au titre du **point 16** de l'ordre du jour, « Renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires », la Commission a entamé l'examen d'un projet de résolution figurant dans le document GC(66)/COM.5/L.6.